

PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 04 octobre 2018 à 20 h 00

L'an deux mil dix-huit et le quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Bruno Tufféry.

PRÉSENTS : Alain Clerc, Rachel Charbonneaux, Gérard Estelle, Béatrice Loison, Thierry Loison, Michel Millot, Michelle Personelli, Martine Potié, Gérard Sautel, Patricia Vaz, Richard Verdier.

ABSENT(S) avec PROCURATION : Bénédicte Chauvet à Gérard Estelle, Myriam Le Boulch à Bruno Tufféry

ABSENT(S) : Florian Poudevigne.

Secrétaire de séance : Richard Verdier.

Assistante : Nadine Poutas.

ORDRE DU JOUR

1. Attribution du Marché - Aménagement VRD Centre Bourg - Tranche 1.

Rapporteur : Bruno Tufféry

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée selon la procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016) pour les **Travaux d'aménagement VRD Centre Bourg**. Le marché est composé de 2 lots :

- LOT 1 : Voirie
- LOT 2 : Réseaux humides

M. le Maire précise que la consultation a fait l'objet d'une publication sur Le Réveil du Midi N°2529 du 20 au 26 juillet 2018, conformément à l'article 34 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016.

M. le Maire indique que 3 offres ont été déposées avant la date limite de remise des offres :

- LOT 1 : 2 offres,
- LOT 2 : 1 offre.

Au vu de l'analyse du Maître d'œuvre et du classement, l'offre économiquement la plus avantageuse a été attribuée :

- Pour le LOT 1 : à l'entreprise EIFFAGE TP, pour son offre variante d'un montant de 194 025,00 € HT, soit 232 830,00 € TTC.
- Pour le LOT 2 : à l'entreprise CARMINATI Frères, pour son offre d'un montant de 86 766,00 € HT, soit 104 119,20 € TTC.

Après examen des dossiers, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les modalités de consultation des entreprises sur procédure adaptée ;
- Approuve le déroulement de la consultation ;
- Approuve le choix de l'offre de l'entreprise EIFFAGE TP pour le LOT 1, pour son offre variante d'un montant de 194 025,00 € HT, soit 232 830,00 € TTC et pour le LOT 2 de l'entreprise CARMINATI Frères pour son offre d'un montant de 86 766,00 € HT, soit 104 119,20 € TTC ;
- Autorise M. le Maire à signer les marchés, ainsi que toutes pièces relatives à son exécution.

La séance est levée à : 20 h 27

Vu par Nous, Maire de Vénéjan, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux articles L2121-25 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance	Le Maire
Richard Verdier	Bruno Tufféry
	